

# Foyer des jeunes travailleurs (FJT)

## *les travaux vont démarrer cet été*

Depuis de nombreuses années, l'idée de créer un Foyer des Jeunes Travailleurs à Issoire revenait souvent car de nombreux acteurs locaux soulignaient la difficulté de nombreux jeunes à trouver un logement sur cette cité. La Communauté de communes a confié la maîtrise d'ouvrage par un bail à construction à l'OPHIS du Puy-de-Dôme. La gestion de ce FJT a été réservée au C.C.A.S. de la ville d'Issoire.

### Le bâtiment a été prévu ainsi : 60 logements répartis ainsi :

Type de logements	Surface minimum en m2	Nombre prévus	Loyers € par mois	APL par mois	
I	12	12 (4 groupes de 3 T1)	286,326	258,35 € (reste à charge 27,97 €)	12 personnes
I'	20	30	380,79	322,72 € (reste à charge : 58,07 €)	30 personnes
I bis	30		418,26	322,72 € (reste à charge 95,54 €) Si un enfant : 386,39 € reste à charge : 31,87 €)	7 appartements à 2 personnes + 6 à 1 personne 20 personnes
II	46	5	432,24	322,72 € (reste à charge : 109,52 €) Si un enfant : 399,61 € (reste à charge : 32,63 €)	10 personnes
		60			72

### Le repérage des besoins :

En 2005, l'Union des Foyers Jeunes Travailleurs Rhône-Alpes a examiné tout au long de l'année la problématique du logement des jeunes sur Issoire. De nombreuses demandes ont été recensées auprès des entreprises, des lycées (étudiants et lycéens), des différents maîtres d'apprentissage, de la Mission Locale et des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'enfance. De nombreuses demandes n'avaient pas pu être quantifiées (demandes de jeunes ruraux désireux de s'installer à Issoire, décohabitation familiale, etc...). L'étude montrait ainsi qu'il aurait pu être envisagé de créer un FJT de 90 logements ou 100. Mais, dans un souci de sagesse, d'un accueil des résidents bien adapté et de bonne

gestion, une capacité de 60 logements pouvant comporter jusqu'à 72 places a été retenue. Cette opération s'inscrit dans une politique de développement durable avec l'utilisation du bardage bois et du label Très Haute Qualité Environnementale.

Le loyer correspond à une redevance, le jeune payera celle-ci mais n'aura pas à acquitter ni eau, ni EDF, ni frais de chauffage. Il bénéficie de l'APL, ce qui peut diminuer fortement le prix demandé comme le montre le tableau ci-contre. Le public ciblé est l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans, exceptionnellement ceux de 25 à 30 ans avec une recherche d'une grande mixité sociale (jeunes travailleurs, apprentis, stagiaires, étudiants, scolaires en situation d'insertion sociale ou

professionnelle, jeunes de l'ADAPEI capables de vivre dans un collectif ordinaire).

Si l'aspect logement est important, l'accent sera mis sur l'accompagnement éducatif et social. Souvent pour le jeune, le FJT est le premier logement. Il apparaît nécessaire qu'une démarche éducative accompagne ainsi le résident tout au long de son séjour. Ainsi, pour être plus efficace, un protocole de partenariat social a été signé avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

De ce fait, le jeune ne devrait pas se sentir isolé dans cette structure, mais au contraire se sentir épaulé dans ce moment important où on commence à devenir adulte dans sa vie.

### Autorisation :

Le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) a donné un avis favorable au projet de FJT le jeudi 28 mai 2009 et le Préfet du PUY-DE-DÔME a pris un arrêté d'autorisation de création le 10 juillet 2009.

### Compétence :

Issoire Communauté a pris la compétence « Foyer des jeunes travailleurs » lors du conseil communautaire du 06/10/2009.

**Pour toutes informations veuillez vous adresser à Mademoiselle Audouard, chargée de mission habitat à Issoire Communauté 46 boulevard Jules Cibrand, en face de la Poste. tel : 04 73 89 94 57**